

Création d'un code traceur à la dispensation adaptée pharmaciens

• <i>Date d'application de la mesure :</i>		Immédiate
• <i>Textes associés :</i>		JO du 04/02/2020
Avenant 19 à la Convention nationale pharmaciens https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041521799		
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>		Pharmaciens
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>		1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>		Non
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Oui

Contexte de l'évolution

L'article 4 de l'avenant 19 à la convention nationale pharmaciens prévoit une nouvelle rémunération relative à la dispensation adaptée en officine.

Cette rémunération est conditionnée à la délivrance par le pharmacien de la quantité pertinente de boîtes de médicaments nécessaires au traitement prescrit dont la posologie peut être adaptée en fonction des besoins de soins du patient. La réalisation par le pharmacien d'un acte de dispensation adaptée en officine doit être tracée.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet est créé le code prestation :

- **DAD : code traceur Dispensation ADaptée**

Légende

Texte surligné en jaune

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en gris

Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné ^(**)	Origine prestation ^(***)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
DAD	code traceur Dispensation ADaptée		Support	NGAP	s0	s0	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

^(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

^(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Spécialités PS	Libellé	Code prestation
		DAD
.../...	.../...	.../...
50	Pharmacie d'officine	X
51	Pharmacie mutualiste	X
.../...	.../...	.../...

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivante

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		DAD
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant droits		1
Age min	mois	
	années	
Age max	mois	
	années	

1=oui

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		DAD
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		O
Nécessité d'une prescription		N
Nécessité d'un coefficient		N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		[1 : 1]
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		so
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾		N
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Urgence	N
	Nuit	N
	Férié	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP-CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		100%
T.R. théorique CRPCEN		100%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		01/01/2020

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense**

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Code prestation
	DAD
Gratuit	0
Déplacement non prescrit	0
Dépassement exigence	0
Entente directe	0
Non remboursable	1
Dépassement autorisé	0
Dépassement maîtrisé**	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence**	0
Prise en charge SMG*	1

*uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

**supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

CDC 1.40

FR 199

Cas de facturation - Pharmaciens - Création d'un code traceur à la dispensation adaptée pharmaciens

Test n°1	FSE en TP AMO								
FR 199 Création d'un code traceur à la dispensation adaptée pharmaciens.	→AMO - Facturation du code prestation DAD (Code traceur Dispensation ADaptée) suite à l'adaptation de la délivrance de médicaments prescrits. AMO→				→AMC - AMC→				
CPS 50 DUCOIN									
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie N° prescripteur: 99100069 6 Date de prescription: 02/01/2020	DAD (PU 0,10)		02/01/2020	02/01/2020	0,10	0,10	100% code 0	0,10	0,00
					0,10	0,10		0,10	0,00
Spécialités concernées: 50 51									

CDC 1.40

FR 199

Cas de facturation - Pharmaciens - Création d'un code traceur à la dispensation adaptée pharmaciens

Test n°2	FSE en TP AMO									
FR 199 Création d'un code traceur à la dispensation adaptée pharmaciens.	→AMO - Facturation du code prestation DAD (Code traceur Dispensation ADaptée) suite à l'adaptation de la délivrance de médicaments prescrits, associé à un code prestation PH7. AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 50 DUCOIN										
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage de la prestation	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo	Part AMO	Part AMC	
Assurance maladie N° prescripteur: 99100069 6 Date de prescription: 02/01/2020	DAD (PU 0,10)	3400935955838 DOLIPRANE 1 000 MG (PARACETAMOL)	02/01/2020	02/01/2020	0,10	0,10	100% code 0	0,10	0,00	
	PH7 (PU 1,16)		02/01/2020	02/01/2020	1,16	1,16	65% code 0	0,75	0,00	
	HD7 (PU 1,02)		02/01/2020	02/01/2020	1,02	1,02	65% code 0	0,66	0,00	
	HDR (PU 0,51)		02/01/2020	02/01/2020	0,51	0,51	70% code 0	0,36	0,00	
						2,79	2,79		1,87	0,00

Spécialités concernées: 50 51

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.